



Tombola organisée par Agir Ensemble 95 à Beaumont S/Oise au profit du TELETHON 2020

REGLEMENT

Article 1 – Organisation

- L'association Agir ensemble 95 (loi 1901) organise du 01/01//2021 au 10/02/2021 à 18 heures, une *tombola* , pour remplacer le loto traditionnellement organisé pour le TELETHON mais qui ne pourra avoir lieu cette année en raison de la COVID.

Article 2 – Participants et conditions de participation

- La tombola est ouverte à toutes personnes physiques majeures, ou mineures avec autorisation du tuteur légal.
- Toute personne, ayant acheté un ticket de tombola peut participer à son tirage
- 3000 billets seront mis en vente au prix de 5 €.

Article 3 – Dotation - La *tombola* est dotée de 33 lots, d'une valeur marchande de 10.000 €

- 1^{er} lot : Malette à outils Electricien 20 outils d'une valeur de 980 €
- 2^{ème} lot : Vélo utilitaire force 100 kg mono vitesse d'une valeur de 650 €
- 3^{ème} lot : Servante atelier SAM d'une valeur de 600 €
- 4^{ème} lot : Congélateur armoire 232 L Indesit d'une valeur de 600 €
- 5^{ème} lot : Réfrigérateur intégrable 1 porte Bosch d'une valeur de 500 €
- 6^{ème} lot : Boîte à outils AmPro de 117 pièces d'une valeur de 500 €
- 7^{ème} lot : Réfrigérateur intégrable 1 porte Electrolux d'une valeur de 500 €
- 8^{ème} lot : Aspirateur Nilfisk Alto VP 600 d'une valeur de 462 €
- 9^{ème} lot : Grille pains vertical Pro 4 rubans en inox d'une valeur de 450 €
- 10^{ème} lot : Sèche linge Frontal BEKO d'une valeur de 336 €
- 11^{ème} lot : Réfrigérateur 2 portes 213 L California d'une valeur de 330 €

- 12^{ème} lot : Réfrigérateur Table Top 1 porte Electrolux d'une valeur de 300 €
- 13^{ème} lot : Réfrigérateur intégrable 1 Porte Faure 127L d'une valeur de 300 €
- 14^{ème} lot : Coffret DBOX Douilles FACOM d'une valeur de 300 €
- 15^{ème} lot : Réfrigérateur Top CANDY d'une valeur de 294 €
- 16^{ème} lot : Réfrigérateur 1 porte California 240 L d'une valeur de 275 €
- 17^{ème} lot : Micro-ondes 24 L d'une valeur de 180 €
- 18^{ème} lot : Boîte à outils 25 pièces d'une valeur de 150 €
- 19^{ème} lot : Siège de Bureau dossier haut d'une valeur de 150 €
- 20^{ème} lot : 2 sièges Haut de bar en tissu d'une valeur de 200 €
- 21^{ème} au 23^{ème} lot : Imprimante CANON Pixma TS705 d'une valeur de 100 €
- 24^{ème} au 27^{ème} lot : 2 Couteaux Cuisine Pro Chef Matfer d'une valeur de 80 €
- 28^{ème} au 29^{ème} lot : Cadre Photo numérique INTENSO d'une valeur de 55 €
- 30^{ème} au 31^{ème} lot : 2 Lithographie De Monet d'une valeur de 100€
- 32^{ème} au 33^{ème} lot : 1 Banquette Diabolo 2 places d'une valeur de 300 €

Nous remercions notre partenaire la Société MANUTAN qui a offert l'intégralité des lots de cette Tombola.

Article 4 – Tirage au sort

- Le tirage au sort aura lieu le **vendredi 12/02/2021 à 18H00** Salle Léo Lagrange – 7 rue Léo Godin à Beaumont S/Oise, en présence de Monique TKACZ - Présidente d'Agir Ensemble 95 et du Téléthon de Beaumont S/Oise, sous le contrôle de Jean Michel APARICIO, Maire de Beaumont S/Oise et, à ce titre, officier de police judiciaire . Il sera public, en fonction de la situation sanitaire.
- S'il y a l'existence d'une tricherie avérée, le bulletin de la personne concernée sera retiré et considéré comme nul.
- Un affichage des résultats sera fait en Mairie, à l'espace accueil au 29 rue de Paris – 95260 Beaumont S/Oise

Article 5 – Retrait des lots

- Tous les lots seront remis sur présentation du ticket gagnant.

- Pour les personnes n'assistant pas au tirage, les lots sont à retirer Salle Léo Lagrange - 7 rue Léon Godin 95260 Beaumont S/Oise :
 - **Le 13/02/2021 de 10 h à 12 h & de 13 h 30 à 17 h**
 - **Le 14/02/2021 de 10 h à 12 h**
- Les lots non réclamés resteront propriété de l'association qui les remettra en jeu, lors d'une prochaine tombola.

Article 6 – Limitation de responsabilité

- L'association **Agir Ensemble 95** se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'opération, en raison de tout évènement, sans que sa responsabilité ne soit engagée. Dans ce cas, les participants se verront remboursés du prix du bon de participation, sur présentation de ce dernier.

Article 7 – Contestation et litige

- Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.
- La participation à cette opération, implique l'acceptation pleine et entière du participant à ce présent règlement.
- Toute contestation liée à cette opération, devra se faire par manuscrit, dans un délai de 7 jours suivant la déclaration des gagnants à l'adresse de l'association.
- Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation de la part des participants. Le gagnant ne peut en aucun cas réclamer le remplacement du gain, par un autre, ou exiger remboursement de ce dernier.

Article 8 – Dépôt et consultation du règlement

- Ce règlement est déposé en Mairie
- Il est consultable sur le site de la ville de Beaumont S/Oise
- Ce règlement est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande par mail à l'adresse suivante : m.tkacz95@gmail.com

Article 9 – Informations personnelles

- Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la présente tombola sont traitées conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et à la directive européenne n° 95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Il ne sera pas constitué de fichiers des personnes qui auront participé à cette tombola